

CIRCUITS DE BRONZE, VOLA

Ce circuit servira de support pour la qualification à la Coupe de la Fédération assimilée au Championnat de France de 2^{em} Division. Cette épreuve est prévue les 9 et 10 avril 2022 à l'Alpes d'Huez.

Tous les districts devront organiser des compétitions hors haut niveau pour ces catégories avec l'appellation commune « **circuit de Bronze vola + nom du district** » (ex circuit de bronze vola district Chablais)

LES GRANDS PRINCIPES

- Épreuve en 2 manches
- Un système de passerelle sera fait par chaque district afin de permettre à certain(e)s de réintégrer les coupes d'argent à la faveur des moins bien classé(e)s
- Pour les U14 ce circuit sera ouvert à tous les jeunes n'étant qualifiés à **aucune épreuve nationale et n'ayant pas comptabilisé plus 5 points en coupe d'argent.**
- Pour les U16 ce circuit sera ouvert à tous les jeunes n'étant qualifiés à **aucune épreuve nationale et n'ayant pas participé à plus de 3 coupes d'Argent**
- Pour les U14 la liste des non qualifiables sera tenu à jour après chaque épreuve de Coupe d'Argent par Philippe Guérindon et sera consultable sur le site du comité.
- Pour les U16 une liste sera envoyée au district organisateur pour les interdits ce circuit de bronze.
- Chaque district choisira les jeunes qui monteront et ceux qui descendront de circuit sans excéder le nombre de 5.
- Seuls les compétiteurs issus du district organisateur peuvent participer.
- **En aucun cas ce circuit ne doit se substituer au circuit coupe d'argent**

LE SUIVI

- Uniformisation d'un système de classement général simple et lisible identique pour tous les districts basé sur le système de calcul en points coupe du monde sur le classement total des 2 manches.
- Des personnes référentes seront désignées pour gérer les classements dans chaque district. Ces personnes seront en liaison avec P. Blanc.
- Le classement sera réactualisé à chaque course et sera visible sur le site du comité.

FINALE RÉGIONALE

Une finale régionale sous la forme d'un slalom géant, ou slalom sera organisée le même jour et sur le même lieu que la finale des grands prix. Elle concernera les 8 meilleurs garçons U16 et

U14 et les 8 meilleures filles U16 et U14 du classement général des circuits de bronze de chaque district.

Les 3 premiers et les 3 premières par catégories de la course du jour recevront un lot par la société **vola** pour la finale. Un classement par équipe de district sera également pris en compte pour la finale.

Le meilleur district se verra attribuer « un cadeau utile » (Matériels, piquets, etc.) par la société **vola**.

QUOTAS PARTICIPATION COUPE DE LA FEDERATION POUR LE MONT-BLANC

	QUOTAS U14		QUOTAS U16	
	<i>H</i>	<i>D</i>	<i>H</i>	<i>D</i>
<i>MB</i>	15	15	15	15

SOIT:

- Les 3 meilleurs par catégorie du classement général coupe de bronze vola district Aravis
- Les 3 meilleurs par catégorie du classement général coupe de bronze vola district Arve Giffre
- Les 3 meilleurs par catégorie du classement général coupe de bronze vola district Chablais
- Les 3 meilleurs par catégorie du classement général coupe de bronze vola district Mont-Blanc
- 3 places proposées par le comité Mont-Blanc **en fonction des résultats de la finale régionale.**

Pour plus d'équité entre district pour l'accès à la coupe de la fédération, les 4 meilleurs résultats des classements respectifs seront pris en compte pour le classement.

MATÉRIEL

LIEN EQUIPEMENT FFS :

<http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGALPIN/FFSreg-alp6a.pdf>

Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur est obligatoire pour toutes les compétitions régionales quelle que soit la discipline.

Art RIS 6 : Les casques dont la structure est souple à hauteur des oreilles ne sont permis qu'en slalom.

Préconisation sur l'utilisation des farts :

A- Recommandation :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales, et liées à la santé des utilisateurs, recommande de ne pas utiliser de farts hautement fluorés (HF) dans les catégories poussins (U 12) benjamins (U14) et minimes (U16) lors d'épreuves de niveau national ou régional.

B- Interdiction :

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite pour ces catégories, exception faite des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

C- Sanctions :

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

Nombre changement de direction en géant 13 à 18%

[\(Lien tableau\)](#)